

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2016-2017

29 JUIN 2017

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE
BUDGÉTAIRE 2017⁽¹⁾

—

BUDGET AJUSTÉ 2017

DE L'INSTITUT DE FORMATION EN COURS DE CARRIÈRE - IFC

—

(1) Voir Doc. n°483 (2016-2017) n°1



Marie-Martine Schyns

MINISTRE DE L'ÉDUCATION
ET DES BATIMENTS SCOLAIRES

Parlement de la Communauté française
Monsieur Philippe COURARD
Président
Rue royale, 72
1000 Bruxelles

Bruxelles, le 29 juin 2017

Nos Réf. : MMS/LDB/PD/TB/26.06.2017/IFC Budget ajusté 2017

Vos Réf. : -

Dossier géré par Terence Burgers (tél : 02/801.78.67)

Objet : Budget ajusté 2017 de l'Institut de Formation en cours de Carrière

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre le budget ajusté 2017 de l'Institut de Formation en cours de Carrière que j'ai approuvé.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La Ministre,

Marie-Martine SCHYNS

Institut de la Formation en cours de Carrière

A	B	C	D	E	F	K	L	M	N	O
1	RECETTES									Difference
2										
3										
4										
5	CHAPITRE 41	Produits résultant de l'exercice de la mission statutaire								
6										
7		412	Recettes de publication et de publicité							
8			412.01 Récupération de frais liés aux missions de l'institut							
9			Total rubrique 412			0,00		0,00		
10										
11		413	Revenus financiers							
12			413.01 Intérêts et produits financiers			1.600,00		400,00		
13			Total rubrique 413			1.600,00		400,00		
14										
15			TOTAL POUR LE CHAPITRE 41			1.600,00		400,00		
16										
17										
18	CHAPITRE 45	Intervention du secteur public								
19										
20		450	Intervention du secteur public							
21			450.01 Intervention de la communauté française - D. 11-07-2002			3.317.550,00		3.317.550,00		
22			450.02 Intervention de la communauté française - Missions complémentaires			1.282.450,00		1.423.450,00		
23										
24			450.03 Intervention du PSE			304.202,15		304.202,15		
25			Total rubrique 450			4.904.202,15		5.045.202,15		
26										
27		451	Recette diverse							
28			451.01 prélèvement sur réserve			539.695,00		539.695,00		
29			451.03 Autres recettes diverses			0,00		0,00		
30			Total rubrique 451			539.695,00		539.695,00		
31										
32										
33										
34			TOTAL POUR LE CHAPITRE 45			5.443.897,15		5.584.897,15		
35										
36										
37										
38										
39										
40										
41										
42										
43			TOTAL GENERAL POUR LES RECETTES			5.445.497,15		5.585.297,15		
44										139.800,00

Projet Ajusté 2017

Institut de la Formation en cours de Carrière

A	B	C	D	E	F	K	L	M	N	O
46										
47	DEPENSES									
48										
49	CHAPITRE 51									
50										
51		511	Personnel							
52			511.01	Rémunération du personnel de cadre						
53			511.06	Service social - Intervention patronale dans les frais de déplacement						
54			511.07	Formation professionnelle						
55			511.10	Honoraires forfétaires - service de santé administratif						
56			511.11	Frais divers de personnel - engagement d'interimaires						
57			Total rubrique 511							
58		512	Administrateurs et organes de contrôle							
59			512.01	Administrateurs						
60			512.03	Organes de contrôle du Gouvernement de la C.F.						
61			512.04	Formations des administrateurs						
62			Total rubrique 512							
63		513	Frais de représentation et de déplacements							
64			513.01	Représentation						
65			513.02	Déplacements						
66			Total rubrique 513							
67										
68			TOTAL POUR LE CHAPITRE 51							
69										
70	CHAPITRE 52									
71										
72		521	Locaux et matériel							
73			521.01	Loyer et charges						
74			521.02	location de matériel et de mobilier						
75			521.03	Entretien et réparation du matériel et du mobilier						
76			521.05	Assurances						
77			521.07	Chauffage, électricité, gaz, eau						
78			521.09	Divers						
79			Total rubrique 521							
80		522	Frais de bureau							
81			522.01	Fournitures de bureau						
82			Total rubrique 522							
83		523	Frais de publication							
84			523.01	Publicité et rapports						
85			523.02	Publication du journal des formations						
86			Total rubrique 523							
87		524	Conteneurs							
88			524.01	Frais et honoraires d'avocats et d'experts						
89			Total rubrique 524							
90		525	Charges financières							
91			525.01	Intérêts sur emprunts						
92			Total rubrique 525							
93		526	Autres prestations et travaux par tiers							
94			526.02	Frais de raccordement						
95			526.03	Frais de transport et de démenagement						
96			Total rubrique 526							
97										
98			TOTAL POUR LE CHAPITRE 52							
99										

Projet Budget Ajusté 2017 IFC-1.xls

I.F.C

	A	B	C	D	E	F	K	L	M	N	O
101											
102											
103											
104											
105											
106											
107											
108											
109											
110											
111											
112											
113											
114											
115											
116											
117											
118											
119											
120											
121											
122											
123											
124											
125											
126											
127											
128											
129											
130											
131											
132											
133											
134											
135											
136											
137											
138											
139											
140											
141											
142											
143											
144											
145											
146											
147											
148											
149											
150											
151											
152											
153											
154											
155											
156											
157											
158											
159											
160											
161											
162											
163											
164											
165											
166											
167											
168											
169											
170											
171											

CA du 22 juin 2017

Ajustement 2017

La présente note accompagne le projet d'ajustement du Budget 2017 soumis à l'approbation du Conseil d'administration de l'IFC du 22 juin 2017.

Le projet d'ajustement fait suite à la décision de Madame la Ministre Marie-Martine Schyns, notifiée par courrier du 23 mai 2017, d'octroyer 141.000 euros en vue de renforcer l'équipe de l'IFC et pour lui permettre ainsi de rencontrer notamment les défis prioritaires du Pacte pour un Enseignement d'excellence.

Ledit ajustement se décompose en 2 étapes principales.

D'une part, il présente une augmentation de la dotation de l'IFC d'un montant de 141.000 € indexés. Ces 141.000 € serviront à engager 7 personnes, à partir du mois de septembre 2017. 3 membres du personnel (55.000 € sur le chapitre 511.01) et 4 formateurs internes (86.000 € sur le chapitre 533.09).

D'autre part, l'IFC a réévalué certains postes budgétaires (413.01, 511.01, 512.01, 512.03, 521.02, 522.01 et 523.01). Chaque augmentation budgétaire sur un poste est compensée par la diminution d'un autre afin de garder l'équilibre budgétaire.

Les nouvelles ressources humaines affectées à l'IFC s'inscrivent autour de 3 axes principaux.

1. Plans de pilotage

Avis n°3 – phasage axe stratégique 2 (page 324) : « 1. A partir de la rentrée 2018, en trois vagues (2018, 2019, 2020), les établissements de tous les réseaux commenceront à rédiger leurs plans de pilotage sur la base du canevas commun qui aura été fourni. Ces plans de pilotage seront ensuite négociés avec les DCO (à partir de 2019) pour devenir des contrats d'objectifs qui commenceront à être appliqués dans les écoles à partir de la rentrée 2019 (en trois vagues également, soit jusqu'à la rentrée 2021). Les dispositions décrétales et réglementaires relatives aux plans de pilotage doivent dès lors être en vigueur en 2018. »

Les formations organisées par l'IFC doivent notamment rencontrer l'objectif suivant : « Formation des directions aux attentes de l'autorité publique concernant le plan de pilotage de l'établissement et au dispositif de contractualisation » (page 170).

A ce stade, le projet consiste à mettre en œuvre un plan de formation autour d'un consortium d'opérateurs de formation auquel s'adjoindraient des formateurs internes de l'IFC pour assurer un lien harmonieux entre les dimensions théoriques et pratiques de la formation afin de garantir son adéquation aux réalités du terrain. La formation des chefs d'établissement, à construire avec lesdits opérateurs, prendra d'emblée en considération le prolongement et l'approfondissement de celle-ci vers les délégués aux contrats d'objectifs (DCO), les directeurs de zone (DZ) et les Inspecteurs/Auditeurs. Le plan de formation couvrira une période de 4 années (dont 3 pour les chefs d'établissement).

Le travail de préparation du cadre juridique de la formation et du dispositif pédagogique doit toutefois commencer dans les meilleurs délais et au plus tard à partir de septembre 2017.

Au niveau pédagogique, le recrutement de **2 formateurs internes** ayant un profil de directeur d'un établissement d'enseignement est urgent pour assurer la préparation des formations avec les opérateurs puis, à partir de janvier 2018, les donner en s'intégrant au dispositif de formation.

Un renforcement de l'équipe des pédagogues est également nécessaire en la matière afin d'assurer la coordination du dispositif, le suivi des formateurs internes, la régulation et le reporting. Un **3/5 temps de pédagogie** doit être prévu entre septembre et décembre 2017.

L'IFC ne dispose actuellement que d'un profil d'attaché de niveau 1 et le cadre juridique du dispositif envisagé s'annonce particulièrement complexe. Par ailleurs, le recrutement d'**1 attaché(e)** supplémentaire s'impose également pour, entre autres, garantir la sécurité juridique de l'ensemble des formations proposées par l'IFC, pour procéder à une analyse de l'impact des différentes mesures prévues par l'avis n°3 du Pacte précité dans le cadre du phasage déterminé, pour accompagner les nécessaires adaptations du cadre décretaal de l'IFC, pour supporter la GRH supplémentaire générée par les recrutements, pour veiller au reporting des nouveaux dispositifs de l'IFC dans le cadre du suivi du rapport d'activités et du Plan d'administration.

Enfin, la préparation et la conceptualisation du suivi administratif (constitution des listes et groupes de participants, réservation des locaux, gestion des inscriptions, remboursement des frais de repas et de déplacement, production des attestations et certifications, contact organisationnel avec les participants, suivi statistique...) de ces formations (ainsi que celles des points 2 et 3 ci-après) nécessite un renfort administratif. Pour ce faire, le recrutement d'**1 agent administratif** de niveau 2+ doit être prévu.

2. Ateliers participatifs du Pacte et EPC

Les ateliers participatifs du Pacte organisés en 2016 et en 2017 seront à nouveau proposés sous une forme aménagée. Il s'agit de poursuivre la démarche participative de réflexion et de construction du Pacte en prenant en compte les avis du terrain mais aussi de préciser les éléments contenus dans le Pacte (et ceux qui n'y sont pas) autour de thématiques définies tout en veillant à enrichir les rencontres par l'intervention de « témoins » d'expériences déjà menées au sein des établissements d'enseignement.

L'intention est d'organiser 25 séances pour Bruxelles et le BW ainsi que les 4 autres provinces francophones. Chaque zone se voyant proposer 5 thématiques identiques à partir de l'année 2017/2018.

Dans ce cadre, au vu du caractère sensible du dossier et de la charge émotionnelle qu'il génère chez les enseignants, il est indispensable de continuer à travailler avec des binômes de formateurs. A ce jour, 6 formateurs de l'IFC assurent ces formations. L'expérience nous a montré que ces formateurs étaient plus rapidement « usés » physiquement et nerveusement par ce type de formation « de combat »... De plus, lesdites formations nécessitent une mise à jour régulière de leurs connaissances compte tenu du caractère évolutif du dossier et notamment de la concrétisation des avis rendus.

Il convient donc de prévoir le recrutement de **2 formateurs internes** supplémentaires qui pourront également venir en appui dans la mise en œuvre d'autres formations (ex : EPC, plans de pilotage...).

Un **pédagogue coordonnateur** devra également venir renforcer l'équipe pour assurer un réel suivi régulier des réflexions portées dans les ateliers vers les autorités décisionnelles du Pacte. Un renfort équivalent à **1/5 temps** semble raisonnable en la matière et pourrait compléter la charge du pédagogue prévu supra pour la mise en place des formations « plans de pilotage ».

3. Appropriation des nouveaux référentiels CPU

Avis n°3 – phasage axe stratégique 3 (page 326) : « 2. *La mise en œuvre de la certification par unité (CPU) se poursuivra dans un cadre expérimental suivant les lignes directrices exprimées dans le présent avis à partir de la rentrée 2018. Sa généralisation éventuelle dépendra des conclusions de l'évaluation qui devra être réalisée de la phase expérimentale.* »

Les formations organisées par l'IFC doivent notamment rencontrer l'objectif suivant : « *L'appropriation des socles de compétences, des compétences terminales et des profils de formation* » (page 170).

L'adoption prochaine de nouveaux référentiels (16 selon nos informations actuelles) qui devront être mis en œuvre à partir de la rentrée 2018/2019 nécessitent de prévoir la formation de certains membres du personnel (chefs d'établissement et chefs d'atelier par exemple) des établissements concernés par lesdits référentiels et qui organisent de l'enseignement qualifiant.

Afin de préparer la mise en œuvre de ce dispositif de formation, il est indispensable qu'un **pédagogue coordonnateur** consacre du temps à l'appropriation par l'IFC des nouveaux référentiels et à la construction du processus de formation. Il est donc demandé d'apporter le **1/5 temps** complémentaire.

Tableau de synthèse

Type	Projet(s)
1 attaché « juriste » - niveau 1	Plans de pilotage et « transversal »
2 formateurs internes	Plans de pilotage
1 pédagogue	Plans de pilotage, ateliers participatifs du Pacte et CPU
2 formateurs internes	Ateliers participatifs du Pacte
1 administratif – niveau 2+	Plans de pilotage, ateliers participatifs du Pacte et CPU

François-Gérard STOLZ